

ARBITRAGE



COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 31 Janvier 2023

Présents : M. SMITH John Président, Mmes MANCINI Angélique, ROSIC Valérie.
MM. MICHEL Claude, VOLPILHAC Pascal, AJJANI Rachid,

Excusés : Mme CHAZAL Stéphanie, MM. MARTINEZ Vincent, AJJANI Hicham,
SPADAFORA Christopher, DONADIO Julien, VAN MEEL Alan

Reçus : M. GUENFOUD Abdellali

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.


La Commission des Arbitres vous souhaite une belle et heureuse année 2023

La commission vous informe qu'une tenue **adaptée** à vos fonctions d'arbitrage est **primordiale**. Vous **représentez** le district quand vous vous déplacez dans les clubs. Merci

CORRESPONDANCES

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

CLUBS

ACS MORIERES LES AVIGNON bien reçu la lettre d'excuses de votre jeune joueur. Merci pour la démarche faite

SPC ROGNONAIs reçu votre demande tardive

US EYGALIERES bien reçu votre courrier, transférer à la Commission Statuts de l'arbitrage

CHEMINOT FC bien reçu votre courrier, nous vérifions

ST MAILLANAIS bien reçu votre courrier, remerciements transmis

US RENAISSANCE PERTUISIENNE le Club St Maillanais vous remercie pour votre accueil

COMETE SARRIANS bien reçu votre mail, félicitations transmises

FC CABANNAIS demande prise en compte

DENTELLES FC félicitations transmises

ETOILE D'AUBUNE M. Smith quitte la salle car licencié du club concerné. Courrier lu dans son intégrale, demande d'éclaircissements auprès de l'arbitre concerné

LA COMMISSION DES ARBITRES DEMANDE AUX CLUBS DE FAIRE LEURS DEMANDES D'ARBITRES AU MOINS 20 JOURS AVANT LA DATE DE LA RENCONTRE. MERCI

ARBITRES

- **M. VAN MEEL Alan** la Commission des Arbitres souhaite un bon rétablissement à votre fille Loé
- **M. KHAMOUSS Abderrahim** veuillez nous faire parvenir votre note de frais et ne jamais données vos coordonnées personnelles
- **M. TAHRI Salim** bien reçu votre mail de présence au stage du 04 mars 2023
- **M. MORCHE Clément** bien reçu votre mail d'absence au stage du 04 mars 2023
- **M. MARC Antoine** bien reçu votre arrêt de travail
- **M. HANTLAOUI Mohamed** bien reçu votre mail
- **M. ABDANE Ahmed** note de frais transmise
- **M. EL HASSOUNI Abdellah** note de frais transmise
- **Mme ROSIC Valérie** note de frais de M. El Allouchi Youssef transmise
- **M. CONSTANTIN Nicolas** bien reçu votre mail, nous allons faire le nécessaire, transmis à la Commission des Compétitions
- **M. ALLAMI Aissam** bien reçu votre certificat
- **M. AUBERT Adrien** bien reçu votre mail
- **Mme LABATTUT Corinne** bien reçu votre courrier
- **M. EL HASSNAOUI Adil** faire votre indisponibilité sur votre compte
- **M. EL HASSNAOUI Adil** bien reçu votre certificat, prenez le temps de vous soigner
- **M. CHATI Samir** bien reçu votre certificat
- **M. AOULAD Ahmed** bien reçu votre mail
- **M. HOORNAERT Lucas** note de frais transmise
- **M. SAKHI Rayan** justificatif d'absence match U17 D1 Pertuis/Maillane
- **M. BOUYADMAREN Ez Eddine** FC Comète Sarrians vous félicite pour votre excellent arbitrage
- **Mrs EZKIYOUH Mohamed, BOUDIUAN Saïd, EL HASSOUNI Abdellah** FC Dentelles vous remercie pour votre excellent arbitrage
- **M. FATNASSI Balir** demande d'explications sur votre note de frais du 13/12/22 match D4 Malaucène/Visan

INDISPONIBLES



**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 20 JOURS.
L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE
SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

LES INDISPONIBILITÉS N'APPARAÎTRONT PLUS POUR DES RAISONS DE CONFIDENTIALITÉS

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrearguments.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

Contreargument Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55

